FO DGFiP
45-47 rue des Petites Ecuries
75010 Paris
Tel. : 01.47.70.91.69
contact@fo-dgfip.fr

Compte-Rendu des Élus F.O.-DGFiP en CAP Nationale

PRIORITÉ AUX AGENTS

29 septembre 2023

Catégorie B
CAPN du 20 septembre 2023

COMPTE RENDU DE LA CAPN D'EXAMEN DE LA SITUATION DES CONTRÔLEURS STAGIAIRES DE LA PROMOTION 2022/2023

Pour rappel, la scolarité des contrôleurs stagiaires s'effectue en deux temps : un stage théorique en école de 7 mois, décomposé en 2 parties (une partie socle et une partie bloc fonctionnel) suivi d'un stage probatoire de 5 mois sur le poste d'affectation.

Chaque étape doit être validée par l'acquisition d'unités de compétences soit 4 sur 6 pour la première et 2 pour la seconde.

Si une ou les deux étapes ne sont pas validées, le dossier passe en CAPN pour statuer.

Le redoublement de la partie école n'est pas automatique.

La promotion 2022/2023 était composée de 1524 contrôleurs dont 39 programmeurs.

19 stagiaires n'ont pas terminé leur scolarité et 34 stagiaires n'ont pas achevé ou effectué leur formation pratique.

1471 stagiaires ont effectué leur cycle complet dont 1448 sont titularisés.

22 stagiaires n'ont pas validé la formation.

Suite à cette CAPN,

- 10 prolongeront leur stage probatoire ;
- 3 ont été licenciés ;
- 4 ont été reversés en cadre C ;
- 5 ont été admis à redoubler.

L'administration refuse par principe le redoublement dans le même établissement. Elle ne donne aucune information lors de la CAP sur le lieu de redoublement malgré nos interventions.

Il sera décidé après en réunion entre l'ENFIP et les chefs d'établissement.

F.O.-DGFiP a profité de cette CAPN pour rappeler ses revendications :

- L'allongement de la durée de la formation initiale ;
- La communication de la volumétrie par département et par bloc fonctionnel avant la campagne de première affectation ;
- La prise en charge de l'hébergement des stagiaires par l'administration ;
- Le remboursement intégral des frais engagés ;
- Le début de la formation initiale au 1er septembre.

Déclaration liminaire à la CAPN de titularisation du 20 septembre 2023

Madame la Présidente,

Sans grande surprise, les plafonds de dépenses pour 2024 dans le prochain projet de loi de finances devront suivre les engagements prévus par le programme de stabilité 2023-2027.

Le gouvernement annonce une baisse des dépenses de l'ordre de 4,2 Mds dont notamment la fin du bouclier tarifaire sur l'énergie et la fin progressive des mesures de sortie de crise telles que celles dédiées au plan de relance.

Si les ministères régaliens (Justice, Intérieur, Défense) seront épargnés par les lois de programmation pluriannuelles, certains ministères devront encore se serrer la ceinture, comme celui de l'économie et des finances ou bien du travail, avec une forte probabilité de baisse sensible de leurs effectifs d'ici 2027, au détriment des missions de services publics et des usagers.

F.O.-DGFiP rappelle que l'État a réalisé des économies substantielles sur le dos des fonctionnaires avec des revalorisations indiciaires bien inférieures à l'inflation en 2022 (3,5%) et 2023 (1,5% et 5 points d'indice au 1/01/24) effaçant les progressions des grilles et rendant encore moins attractives les carrières de la Fonction publique !

Il sera compliqué de protéger les plus précaires et les consommateurs, de surcroît, dans un contexte inflationniste (hausse des coûts de l'énergie, de l'alimentation, accès aux véhicules propres, passoires thermiques …) avec une telle orientation budgétaire.

Ainsi, après des contre-réformes sociales injustes et brutales en 2023, l'exécutif s'oriente vers de nouvelles coupes budgétaires afin d'atteindre son objectif de baisse du déficit public à moins de 3 % du PIB en 2027, conformément aux promesses actées dans le Pacte de stabilité transmis à Bruxelles.

Dans ce contexte la DGFiP, comme toute la Fonction Publique, connaît une crise d'attractivité. Le constat est unanimement partagé, seules les solutions diffèrent.

Pourtant il ne faut pas être grand clerc pour ne pas s'apercevoir que la rémunération est le principal problème à l'origine de cette désaffection.

La revalorisation du point d'indice ne changera rien puisque les revalorisations cumulées restent bien en deçà de l'inflation annuelle.

Il faut avoir une bonne dose d'inconscience ou un côté joyeusement masochiste pour rejoindre un ministère dans lequel vous savez que votre pouvoir d'achat, déjà faible à l'origine, ne cessera de baisser au fils des années.

Notre devenir à la DGFiP se résume dans cet adage : « Pauvres un jour, de plus en plus pauvres toujours ».

A cet alarmant constat s'ajoutent :

- le manque de reconnaissance professionnelle
- les promotions faméliques
- et enfin, cela viendra plus tard tel le double effet d'un célèbre bonbon, la perte de valeurs et de sens dans notre travail.

Pour contrecarrer le désamour croissant à son encontre, la DGFiP a trouvé, par un slogan, la parade, l'idée de génie, La solution miracle censée pallier toutes les déficiences énoncées précédemment et celles dont nous vous faisons grâce par manque de temps.

La DGFiP Want YOU…

Tel aurait pu être le slogan de la grande campagne de publicité pour inciter jeunes et moins jeunes à nous rejoindre.

Etant déjà utilisé il lui fût préféré une approche bien plus percutante, centrée sur l'individu et ses capacités, dynamique et, comme nous le dit notre Président, qui aura sûrement « *coûté un pognon de dingue »* en cabinet conseil.

Ce slogan percutant est…. « *Qui mieux que vous* »

Nous voyons poindre sur vos visages une certaine surprise, voire les prémices d'une désillusion ou même chez certains d'entre vous un sourire narquois se dessiner en pointillé sur les faces poupines.

Rassurez-vous, le slogan est ce qu'il y a de mieux dans cette campagne composée d'affiches et de scénettes filmées.

Nous vous engageons à en consulter l'intégralité sur Ulysse.

Outre les affligeantes et niaises scénographies de propagande, nous n'échappons pas aux stéréotypes inégalitaires femmes hommes.

Bien sur le « *qui mieux que vous pour réussir le concours d'inspecteur des Finances Publiques* » est représenté par un homme tandis que le *qui mieux que vous pour être contrôleur* est forcément représenté par une femme. (Peut-être était-ce trop onéreux de mettre les deux personnes sur chacune des affiches et cela dépassait le budget de dingue attribué).

Belles images inégalitaires par lesquelles l'incarnation du grade le plus élevé est forcément un homme. Au moins il ne peut pas être reproché à la DGFiP de vendre du rêve lorsqu'elle continue à s'enfermer dans des stéréotypes machistes.

Si le discours égalitaire existe, il se voit contredit par les faits et sa campagne de recrutement.
Le naturel revient vite au galop, l'encadrement est et doit rester une affaire d'homme…..

Pourtant il reste, fort heureusement, quelques inconscients qui passent et réussissent les concours.
Commence alors un véritable parcours du combattant, mutation, logement dans les écoles et autres joyeusetés…

Attardons-nous sur le second point, le logement dans les écoles et de façon plus générale le logement.

La politique économique et fiscale de notre pays favorise honteusement les locations meublées saisonnières. Louer son bien à la journée ou à la semaine vous procure des avantages fiscaux, 50 % d'abattement, bien plus important qu'une location pérenne à l'année.

La crise du logement existe, ce sujet-là également fait l'objet d'un constat partagé, pourtant aucune solution n'est apportée pour inverser ces avantages et rendre plus attractives les locations à l'année.

Le gouvernement préfère favoriser les plateformes locatives. Les biens sont meublés à bas coût pour être loués une fortune.

D'indécent ce système est devenu un ennemi à combattre tant les loyers sont élevés et tant il est destructeur du fragile équilibre qui permettait, hier encore, à une famille de se loger. La coupe du monde de rugby et surtout les jeux olympiques vont porter un coup fatal avec des loyers et des prix d'hôtel inabordables. Il y a fort à parier qu'ils ne reviendront jamais à leur tarif initial…

Comment un stagiaire peut-il faire aujourd'hui pour se loger, comment une famille peut-elle faire, comment les personnes les plus fragiles peuvent faire ?.

Le ministre de l'Economie ne souhaite pas remettre en cause ces avantages, il favorise, encore une fois, les riches, multipropriétaires au détriment du tout un chacun dont les agents de son ministère font partie.

Face à ces différentes problématiques le slogan majeur aurait pu être

« *Qui mieux que vous pour se faire avoir*.. »

Concernant la scolarité nous insistons une fois de plus sur la nécessité de faire débuter la scolarité le 1er septembre.

La rentrée le 1 octobre est génératrice de nombreux problèmes, notamment pour les stagiaires parents, qui doivent faire changer 3 fois leurs enfants d'école dans l'année. Débuter le 1 septembre permettrait un meilleur équilibre.

Le fait que les cours soient selon le mode «4+1» est générateur de difficultés. Il y a des problèmes de connexion. Il serait bien de prévoir un support synthétique à la fin de ce type de cours qui serait un plus pour les révisions et la compréhension.

Les élèves ont fait remonter le peu de temps consacré à l'évaluation de la formation. Ils nous ont expliqué que pour pouvoir boucler cela au plus vite, ils mettaient que tout était OK sinon il est impossible de remplir le formulaire dans les temps impartis. Or si le but de ces évaluations est bien d'être fidèle au ressenti des stagiaires alors il faut laisser un temps décent pour le renseigner.

Les stagiaires se sont également plaint des cours dispensés en amphi et notamment la TVA. Pour certains, ces matières techniques sont une "découverte" des mécanismes. Comment acquérir des automatismes et intégrer les notions, alors qu'il est impossible de poser des questions.

F.O.-DGFiP revendique :

- son attachement à une formation interne et refuse toute externalisation ;
- la mise à disposition de matériel adapté à l'exigence des formations ;
- la formation initiale doit intégrer toutes les missions exercées au sein de la DGFiP, favoriser leur exercice par tous les agents et être dispensée dans les établissements de l'ENFIP par des personnels de la DGFiP.
- s'oppose à l'actuelle formation initiale qui enferme les stagiaires dans une logique d'employabilité immédiate recentrant la formation professionnelle sur la seule première affectation.
- l'allongement de la durée de la formation initiale.
- que la volumétrie par département et par bloc fonctionnel soit connue au moment de la campagne de1ère affectation.
- que la formation initiale intègre l'accès systématique aux applications informatiques.

- que, quel que soit le site où se déroule la formation, l'administration prenne à sa charge le coût réel de l'hébergement des stagiaires. De plus nous revendiquons le remboursement intégral des frais engagés. Les besoins sociaux et familiaux des agents doivent être pris en compte.

- que la formation initiale des contrôleurs débute au 1er septembre.

Nous demandons également l'adaptation de la scolarité en cas de redoublement ou de prolongation de stage.

Enfin, attachés au droit à la seconde chance, nous souhaitons que l'ensemble de ces dossiers soit examiné avec la plus grande bienveillance.

Vos représentants en CAPN de catégorie B

Laurence DERIS - Gilles GLEYO

BULLETIN D'ADHESION

NOM : ----------**PRÉNOM** :----------

N° matricule (ex N° AGORA) : ---------- **ADRESSE MÈL :** ----------

GRADE : ---------- **QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL** : ---------- %

AFFECTATION :----------
déclare adhérer au Syndicat National F.O. des Finances Publiques (F.O. – DGFiP)

Fait à ---------- **le** ----------
(signature)

➔ **66 %** ***de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu***